

# l'Actu Communale

N°7 / Décembre 2023

### Sommaire:

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Droit de préemption urbain
- Personnel communal
- Délibération modificative de crédits
- Subventions
- Conférence régionale gouvernance

#### **INFOS PRATIQUES:**

- Méthanisation industrielle
- Comité de jumelage
- Téléthon
- Déneigement des trottoirs
- Collecte des ordures ménagères
- Fermeture mairie et bibliothèque
- Région Grand Est / SNCF
- Corporation ramoneurs
- Battues de chasse

#### **ENVIRONNEMENT**

- Eco-rénovation dans bâti ancien

Mairie de

Place du Général De Gaulle 67790 STEINBOURG





Commune de Steinbourg

# Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2023

#### **DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil Municipal décide de ne pas intervenir pour la vente de 5 immeubles rues d'Ernolsheim, du château d'eau, Maréchal Leclerc, Saint Jean et rue du stade.

#### PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal valide la modification du régime indemnitaire appelé RIFSEEP. Celui-ci comprend une indemnité liée à la fonction et l'expertise de l'agent et un complément annuel lié à l'engagement et à la manière de servir.

Les montants sont définis selon des barèmes et critères réglementaires.

Il approuve également le nouveau contrat à conclure avec l'assureur RELYENS à partir du 1/01/2024 concernant l'assurance statutaire.

Le tableau des emplois est également modifié permettant ainsi le classement d'un agent dans la filière médico-sociale.

# DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS

Le Conseil Municipal valide l'inscription de crédits pour l'achat de parcelles d'un particulier et des petits réajustements pour le budget du port.

#### **SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal prévoit le remboursement des divers frais liés à l'organisation du marché Saint Nicolas, aux associations ayant supportés ces dépenses.

Il accorde les subventions aux associations locales ayant participé aux manifestations communales durant l'année 2023.

Il approuve également le reversement de la somme correspondant à la fourniture de 5 arbres fruitiers et attribue une participation financière pour la section théâtre de la troupe « les Culottes à l'envers »

# CONFERENCE REGIONALE GOUVERNANCE

Suite à la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, une « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols » a été créée.

La Région Grand Est propose la modification de la composition (10 représentants de SCOT au lieu de 5) et doit ainsi consulter l'ensemble des EPCI et communes compétents en matière d'urbanisme.

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la Région Grand Est pour proposer cette modification.

#### Décès de M. KOHLER Fernand



C'est avec une immense tristesse que la population a appris le décès de M. Fernand Kohler en date du 5 décembre 2023. Il était Conseiller Municipal de 1959 à 1971 puis Adjoint au Maire de 1972 à 1995. Il était également président de l'Association Foncière de 1990 à 1995.

La municipalité lui témoigne une grande gratitude posthume pour son implication durant toutes ses mandatures. Une minute de silence a été observée lors de la séance du Conseil Municipal.

# **Infos Pratiques**



#### **METHANISATION INDUSTRIELLE**

La neutralité carbone à l'horizon 2050 est un objectif fondamental pour tenter de contenir le réchauffement climatique et éviter ses conséquences désastreuses dont nous avons hélas déjà des aperçus très concrets chaque année.

Dans cette course contre la montre, le premier levier est évidemment la sobriété. En 2050, au niveau national, nous devrons consommer deux fois moins d'énergie que nous n'en consommions en 2012. Les travaux du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) estiment qu'il faudrait avoir baissé cette consommation d'au moins 30% dès 2030.

Deuxième challenge : sortir des énergies fossiles, principales émettrices de CO2. Chaque kWh d'énergie renouvelable qui se substitue à une source d'énergie fossile est un petit pas vers l'objectif.

Par ailleurs, face au triste constat que le réchauffement climatique est beaucoup plus rapide qu'imaginé, l'Union Européenne vient de relever de 33% à 42.5% (45% si possible) la part des énergies renouvelables dans notre mix énergétique à 2030 ; nous en sommes à environ 22%. Pour produire ces énergies renouvelables en quantité, nous devons explorer toutes les pistes : éolien, solaire, méthanisation, géothermie...

Ces objectifs nous obligent, chacun à son niveau peut et doit agir, il en va de notre capacité à pouvoir continuer à nous chauffer, à nous éclairer et à nous déplacer.

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saverne, atteindre l'objectif 2030 de 42.5% d'énergies renouvelables – tout en diminuant nos consommations d'énergie de 30% - signifie d'installer dans les grandes lignes : 5 éoliennes ou 150 hectares de panneaux photovoltaïques ou 5 grandes unités de méthanisation.

Comme vous l'avez sans doute entendu un projet d'unité de méthanisation est à l'étude sur l'ancienne carrière Rauscher. Cet emplacement a été ciblé car il s'agit d'une friche. La construction ne se fera que sur la moitié du terrain et les espaces naturels existants seront préservés. Il ne s'agit pas d'un projet communal mais d'un projet privé entre un particulier et l'entreprise CVE.

La méthanisation consiste à collecter des bios déchets dans un rayon de 40 kms pour les transformer en biométhane injecté directement dans le réseau gaz quai du canal afin de contribuer à la diminution de l'import de celui-ci. Le CO2 est liquéfié et pourra être vendu à des industriels ; une alternative plutôt bienvenue quand on sait que le CO2 industriel actuel est souvent un coproduit issu de la fabrication d'engrais. Le digestat produit, sera épandu selon un plan validé par la Chambre d'Agriculture sur des parcelles bien définies et remplacera en partie les engrais chimiques sur nos terres agricoles. Les déchets sont donc valorisés à 100%. Il faut souligner que de nombreux biodéchets sont actuellement incinérés et ne sont pas recyclés.

Aujourd'hui un groupe de travail est constitué autour de l'entreprise CVE qui veut s'installer sur le ban de Steinbourg. Il permettra de travailler autour du projet, de soulever nos craintes éventuelles et d'obtenir des garanties. Il est composé d'élus, d'agriculteurs, de membres d'Alsace nature, de la chambre d'agriculture, du SMICTOM, du PETR, d'associations locales, de VNF et bien d'autres encore. Les questions sont posées et CVE répond à chacune d'entre elle de manière fondée.

Un site internet permet également à tout un chacun de s'informer sur le projet : https://cve-territoire-saverne.alsace/

#### **COMITE DE JUMELAGE**



Le premier week-end de l'avent, le comité de jumelage de Steinbourg s'est rendu à Loffenau pour partager avec eux la magie de Noël.

Ils ont proposés à la vente des bières spéciales, un crémant aux épices de Noël, des tartines de saumon et de fromage blanc. Les fonds seront reversés au CCAS.

Plusieurs Steinbourgeois sont venus leur rendre visite le samedi soir ainsi que le dimanche après midi. Ce week-end a permis de tisser davantage de liens avec nos amis allemands.

## **Infos Pratiques**

#### **TELETHON REGION GRAND EST / SNCF**

Samedi 9 décembre 2023, la commune et l'amicale des donneurs de sang ont tenu un stand devant le magasin Proxi. gâteaux et du vin chaud (offerts par les commerçants) étaient servis pour encourager le don au profit du Téléthon. La somme de 670 € a ainsi pu être récoltée. Un grand merci à tous les donateurs.



#### **DENEIGEMENT DES TROTTOIRS**

En période hivernale chaque habitant est responsable du trottoir devant son domicile. Afin de prévenir la chute des passants, il est obligatoire de déneiger et déverglacer ces espaces.

#### **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

La collecte des ordures ménagères du lundi 25 décembre est reportée au samedi 30 décembre 2023.

FERMETURE MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE

Les services de la mairie et de la bibliothèque seront fermés du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024. Une astreinte sera assurée pour les urgences d'état civil

**2** 07 50 56 10 85



## Bibliothèque

Comme chaque année, l'équipe de la bibliothèque a pris part au Marché Saint Nicolas.



Le samedi les enfants étaient conviés à une séance de contes pour découvrir l'histoire de la sorcière Carabistouille, amoureuse du Père Noël, mais aussi celle de Liesele, l'apprentie sorcière qui ne savait pas faire voler son balai.

Dimanche, un nouveau jeu de piste les orientait vers les exposants du marché pour collecter les éléments du bricolage final: le maennele.

Les animations reprendront au mois de janvier avec la « Nuit de la lecture » et la séance de contes pour les tout-petits. En attendant, toute l'équipe vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

Les arbres plantés à proximité des voies ferrées sont potentiellement sources d'incidents sur le réseau.

Des arbres à risques plantés sur des propriétés privées ont été identifiés le long de la ligne de chemin de fer sur le ban communal. En tant que riverain d'une voie ferrée, il vous appartient de ne pas planter ou laisser croitre des arbres ou des haies à moins de 2 mètres de la limite légale du chemin de fer. Il vous appartient également de prendre les mesures nécessaires si vos arbres sont trop proches de la voie ou d'une caténaire. Il en va de même si vos arbres risquent de tomber sur les voies ou la caténaire ou si les branches de vos arbres obstruent la signalisation ou un chemin de servitude aux abords des voies.

En cas d'incident, la responsabilité pénale des propriétaires peut être engagée (poursuites pénales, amende et/ou peine d'emprisonnement, réparation financière des préjudices matériels et corporels causés).

#### **CORPORATION DES RAMONEURS**

La corporation des ramoneurs du Bas-Rhin rappelle que, afin de limiter les risques de feux de cheminée ou d'intoxication au monoxyde de carbone, mais aussi pour optimiser le fonctionnement et la sécurité des installations, le ramonage est obligatoire au moins 1 fois par an pour les combustibles gazeux et 2 fois par an pour les combustibles solides et liquides, quelle que soit la quantité utilisée.

#### BATTUES DE CHASSE / 6 ET 7 JANVIER 2024

Des battues de chasse sont programmées en forêts de montagne et du Kreutzwald ainsi que dans la zone entre le canal et l'autoroute les 6 et 7 janvier 2024.



### **Agenda**

#### **STEINBOURG**

31 décembre : Marche à Bonne Fontaine 13 janvier : Collecte de sapins à la batteuse 19 janvier : Nuit de la lecture à la bibliothèque

27 janvier : Cours de taille

11 février : Repas Pot au feu (FC)

16 février : Don du Sang

18 février : Après-midi dansante Rock & West Coast

#### **LOFFENAU**

7 janvier : Konzert mit dem Stuttgarter Barock-

Collegium

18 janvier: Neujahrsempfang

20 janvier : Seniorenangebot mit Mittagessen

29 janvier: Kinderfasching

15 ou 22 février : Seniorennachmittag

## Page environnement

L'éco rénovation dans le bâti ancien, attention aux matériaux utilisés!

La rénovation énergétique des bâtiments joue désormais un rôle central dans la lutte contre le dérèglement climatique. C'est aussi une solution pour faire de précieuses économies et pour améliorer notre qualité de vie.

Le bâti ancien, très présent dans les Vosges du Nord, qu'il soit en pierre ou à pans de bois, présente des particularités qu'il convient d'analyser finement avant de se lancer dans un chantier qui peut représenter un budget important.

Concrètement, l'isolation thermique par l'extérieur, ce n'est pas systématique! Souvent préconisée par les professionnels pour son bon rapport coût / efficacité, cette solution peut se révéler désastreuses pour nos maisons anciennes. L'humidité est bloquée dans les murs ce qui va faire proliférer des champignons qui détériorent le bois et le grès. A terme les murs pourrissent, dû à la non-évacuation de la vapeur d'eau, ...

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord avec son réseau de professionnels, a depuis 20 années largement expérimenté et documenté les avantages et inconvénients des solutions présentes sur le marché afin d'éco-rénover nos bâtis anciens. Isolation des façades par l'intérieur, par l'extérieur, de la toiture et des combles, respect des caractéristiques architecturales, systèmes de renouvellement d'air, diversité et choix des matériaux... Trouver la bonne formule et le bon équilibre est complexe et il est impératif de se faire accompagner par des professionnels tout au long du chantier.

Pour en savoir plus et mieux appréhender les travaux de rénovation, le Parc naturel régional des Vosges du nord vous propose une information très complète basée sur des études et des expériences concrètes : sur le site « éco-rénover dans les Vosges du Nord » :



<u>http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/</u>, via des rendez-vous, des formations,...

Dans le livre « Vivre et habiter une maison traditionnelle ou éco-rénovation du bâti ancien », disponible au Parc.



Les architectes-conseil du Parc se déplacent sur rendez-vous pour des conseils gratuits (définition du projet, contacts utiles, ...) pour la rénovation de vos bâtis anciens. Aurélie Wisser sur le secteur Ouest du Parc et Anne Babot pour le secteur Est du Parc. Les coordonnées sont sur le site du Parc : <a href="www.parc-vosges-nord.fr">www.parc-vosges-nord.fr</a>
03 88 01 49 59, <a href="mailto:contact@parc-vosges-nord.fr">contact@parc-vosges-nord.fr</a>

